



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

arts plastiques

Question écrite n° 99686

Texte de la question

M. Dino Ciniéri demande à M. le ministre de la culture et de la communication de lui faire connaître les principaux axes de la politique qu'il conduit en matière d'aide au développement et à la promotion de la création dans les arts plastiques.

Texte de la réponse

La politique conduite en matière d'aide au développement et à la promotion de la création dans les arts plastiques consiste, d'une part, à soutenir directement les créateurs et les professionnels, d'autre part, à promouvoir la diffusion de la création vivante. Le soutien direct aux créateurs : les artistes peuvent bénéficier de plusieurs types d'aides individuelles ; certaines aides sont attribuées par les directions régionales des affaires culturelles : les aides individuelles à la création (155 aides attribuées en 2005 pour un montant global de 678 615 EUR) et les allocations d'installation (160 allocations en 2005 pour un montant de 541 636 EUR) ; d'autres aides sont attribuées par le Centre national des arts plastiques (CNAP) : les allocations de recherche pour le développement d'un projet en France ou à l'étranger (24 aides pour un montant de 180 000 EUR en 2005) et les allocations exceptionnelles pour les artistes qui connaissent de grandes difficultés (99 allocations en 2005 pour un montant de 99 000 EUR). Le ministère de la culture et de la communication, parallèlement, met en oeuvre une politique d'aide à la réalisation et à l'aménagement d'ateliers ou d'ateliers-logements, il est ainsi réservataire pour les artistes d'un parc de 917 ateliers et ateliers-logements, dont 467 à Paris. De jeunes artistes sont accueillis chaque année comme pensionnaires de la Villa Médicis. En 2005, 14 ont été retenus : 1 en architecture, 5 en arts plastiques, 2 en écriture de scénario, 1 en design, 2 en histoire de l'art, 2 en littérature et 1 en composition musicale. Des bourses sont attribuées à de jeunes professionnels pour les aider à développer un projet personnel dans certains secteurs, la mode (bourses de l'Andam association nationale pour le développement des arts de la mode) ou le design (bourse AGORA). Enfin la procédure du 1 % artistique dans les constructions publiques permet de consacrer un financement représentant 1 % du coût des constructions publiques à la commande ou à l'acquisition d'une ou plusieurs oeuvres d'art spécialement conçues pour le bâtiment considéré. Le soutien aux professionnels ; des aides sont attribuées par le CNAP aux professionnels des arts plastiques : les galeries (aides à la première exposition et aide au premier catalogue, 122 000 EUR en 2005), les sociétés de production pour la création audiovisuelle et multimédia (177 000 EUR en 2005), les éditeurs d'art (33 000 EUR en 2005), les métiers d'art (475 000 EUR en 2005). La délégation aux arts plastiques apporte son soutien aux salons d'artistes professionnels (5 000 artistes représentés) et aux associations de professionnels. Elle promeut et accompagne les projets de fondations. L'aide à la diffusion de la création vivante : la politique de diffusion de la création vivante repose sur deux grandes institutions nationales, le site de création contemporaine du palais de Tokyo et la galerie nationale du Jeu de paume et, dans les régions, sur un réseau d'institutions géré en partenariat avec les collectivités territoriales : les fonds régionaux d'art contemporain (FRAC) et les centres d'art. Le Jeu de paume est un lieu de référence pour la diffusion de la photographie et de l'image. Son champ couvre la période du xix^e siècle à nos jours et s'étend à toutes les pratiques d'images, photo, cinéma, vidéo, installations. En 2005, 12 expositions ont été programmées,

rassemblant 167 000 visiteurs sur ses deux sites (129 000 pour le site Concorde, 38 000 pour le site Sully). Le site de création contemporaine du palais de Tokyo a su pérenniser sa mission de service public en faveur de la création émergente. En 2005, 16 expositions ont été organisées ainsi que 77 événements, autant de manifestations qui ont réuni 206 200 visiteurs. Plusieurs expositions monographiques ont démontré la diversité de la programmation, une grande exposition collective « Translation » mise en scène par le duo de graphistes M/M a présenté un choix d'oeuvres iconiques issues de l'une des plus prestigieuses collections d'art contemporain d'Europe, la Fondation Deste, l'exposition « Robert Malaval, kamikaze » a permis de mettre en perspective le travail de cet artiste inclassable avec celui d'artistes contemporains de la nouvelle génération. Les fonds régionaux d'art contemporain, conçus comme des fonds d'acquisition gérés en partenariat avec les collectivités régionales sont dotés de plus de 19 000 oeuvres réalisées par quelque 4 200 artistes : plus de 40 % des artistes dont les oeuvres sont achetées chaque année par les FRAC voient leurs oeuvres entrées pour la première fois dans les collectivités publiques. Ces structures sont les acteurs essentiels d'une politique d'aménagement culturel du territoire visant à réduire les disparités géographiques. En 2005 leurs collections ont fait l'objet de 85 expositions in situ et de 273 expositions dans d'autres lieux fréquentées par près de 700 000 visiteurs. Les centres d'art, créés à l'initiative du ministère de la culture dans les années 1980 sont implantés dans toute la France. Ils sont au nombre de 47 (dont 3 spécialisés en photographie) implantés dans 20 régions. Ces centres d'art gérés en partenariat avec les collectivités territoriales se consacrent à la promotion de la création contemporaine essentiellement au moyen d'expositions intra muros ou hors les murs. Ils accueillent des artistes et peuvent constituer des lieux de production d'oeuvres, ils constituent une documentation sur l'art contemporain, développent des actions de sensibilisation et organisent des stages de formation pour les professionnels. En 2005, environ 600 000 visiteurs ont fréquenté les centres d'art. Enfin la commande en région permet d'initier et de soutenir des projets de création conçus spécialement pour l'espace public et qui, notamment par leur aspect novateur, participent de l'enrichissement de notre patrimoine commun.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99686

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 2006, page 7183

Réponse publiée le : 29 août 2006, page 9078